



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Campagne de vaccination contre la variole simienne dite « variole du singe »

Question écrite n° 934

Texte de la question

Mme Danielle Simonnet interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la campagne de vaccination pour faire face à l'épidémie de variole simienne qui comptabilise, au 11 août 2022, 2 673 cas confirmés en France dont 895 en Île-de-France. Mme la députée a bien pris connaissance des différentes réponses de M. le ministre de la santé et de Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé apportées au parlement dans les sessions de questions au Gouvernement. M. le ministre a annoncé que 136 centres de vaccination étaient ouverts à la date du 2 août 2022, dont un grand vaccinodrome à Paris et l'ouverture prochaine d'un autre vaccinodrome à Marseille. M. le ministre a annoncé le déstockage de 42 000 doses et a affirmé qu'il y aurait suffisamment de doses pour vacciner les populations à risque, estimées à 250 000 individus par la Haute Autorité de santé. Pourtant, ce chiffre de 250 000 individus ne concerne que les 250 000 hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et exclut les personnes transgenres, les 75 000 usagers de la PrEP (n'étant pas nécessairement des HSH), les 30 000, voire 50 000 personnes en situation de prostitution selon les associations communautaires ainsi que les femmes ayant des relations sexuelles avec les HSH. La population à risque est constituée d'au moins 400 000 personnes, voire plus considérant que l'intimité des individus n'est pas une donnée que l'État est en mesure d'évaluer précisément. Au 11 août 2022, 56 525 doses avaient été déstockées, ce qui, au vu des chiffres cités plus haut, est insuffisant. D'autant que 56 525 doses permettent la vaccination en schéma vaccinal complet de seulement 28 000 individus, bien inférieur à l'estimation de la population à risques du ministère et largement en-deçà des estimations des associations communautaires. Ces associations estiment par ailleurs que la crise doit être gérée avant d'être hors de contrôle. Ainsi, il faudrait primo-vacciner la population estimée de 250 000 individus par les services du ministère de la santé d'ici le 23 septembre 2022. En août 2022, la cadence de vaccination n'est que de 2 à 3 000 doses par jour, alors que le rythme souhaité serait de 10 000 doses par jour. L'annonce par le « Journal du dimanche » que la France aurait acheté 1,5 millions de doses, si elle est confirmée, est certes rassurante et elle doit s'accompagner d'une intensification du rythme effectif de la vaccination. À Paris, la situation est particulièrement critique. Au 1er août 2022, le « grand vaccinodrome » Edison annoncé par le Gouvernement ne désignait qu'un centre de vaccination constitué de trois cabines, pouvant effectuer chacune une vaccination toutes les 10 minutes, soit une capacité de vaccination de 150 personnes par jour malgré l'objectif de 2 000 par semaine de la ville de Paris. Si des pharmacies ont désormais l'autorisation de vacciner, les objectifs restent très loin d'être atteints à Paris. Ces objectifs sont particulièrement ralentis par le manque de doses disponibles et déstockées. De plus, le vaccinodrome Edison a connu un problème de rupture de la chaîne du froid des doses en raison du dysfonctionnement d'un réfrigérateur, ce qui a mené le centre à rappeler tous les individus vaccinés entre le 2 et le 4 août 2022 pour une revaccination, soit 468 individus. La rupture de la chaîne du froid a entraîné la fermeture du centre du 4 au 9 août 2022. Ainsi pendant une semaine, la vaccination à Paris, dont les efforts du Gouvernement sont centrés autour de ce vaccinodrome, a été fortement ralentie. On estime que dans le seul département de Paris, la population à risques est constituée de 150 000 individus, il faudrait ainsi environ 300 000 doses pour le seul territoire parisien et donc une vaccination beaucoup plus rapide, d'autant que c'est l'un des territoires les plus touchés par l'épidémie. Considérant que le vaccin contre la variole simienne, nécessite deux doses, les 250 000 personnes comptabilisées par la Haute Autorité de la santé seront-elles en mesure de bénéficier d'un schéma vaccinal complet ? Par ailleurs, l'information selon laquelle 1,5 millions de doses auraient

été achetées par la France est-elle confirmée ? Comment expliquer que malgré la création de centres de vaccination et de vaccinodromes, la vaccination reste difficilement accessible ? Il a été rapporté à Mme la députée que les trop longs délais d'attente sur Doctolib, l'équipement insuffisant des territoires, tant en moyens humains qu'en nombre de doses accessibles, ainsi que le dysfonctionnement du vaccinodrome Edison ne facilitent pas une vaccination déjà lente et difficile. Qu'est-ce que le Gouvernement prévoit sur chacun de ces sujets pour accélérer la vaccination ? Qu'est-ce que le Gouvernement prévoit pour prévenir toute autre panne de réfrigérateur dans ces « grands vaccinodromes » ? Au rythme actuel, toutes les personnes comptabilisées ne pourront être primo-vaccinées que d'ici fin décembre 2022, laissant le temps à l'épidémie de se répandre et de devenir hors de contrôle. Sommes-nous en mesure, comme le réclament les associations communautaires, d'endiguer l'épidémie d'ici le 23 septembre 2022 en doublant, voire triplant, la cadence de vaccination ? Les solutions envisagées par les associations communautaires vont-elles être mises en place ? À savoir que la vaccination par les pharmaciens et les médecins libéraux soit largement rendue possible, que la mise en place d'opérations « flash » des collectivités territoriales, comme il a été observé à Lille, soient encouragées et facilitées par les agences régionales de santé et que les grandes organisations nationales comme la « Croix Rouge » soient mobilisées.

Texte de la réponse

Le premier cas de variole du singe a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes du Monkeypox ont été organisées le 27 mai 2022. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. Malgré des tensions en ressources humaines durant la période estivale, la vaccination contre le virus Monkeypox est montée en puissance tout au long de l'été. Ainsi, 70 lieux proposaient la prise de rendez-vous pour la vaccination préventive à son ouverture le 11 juillet. Fin août, 252 lieux proposaient la vaccination contre le virus Monkeypox. Le nombre de doses administrées a augmenté chaque semaine : de 1 544 injections au total la semaine du 11 juillet, puis 4 596 la semaine suivante et jusqu'à 15 993 la semaine du 22 août (semaine avec le plus grand nombre d'injections réalisées), pour un total d'injections mi-octobre 2022 de 125 534.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Simonnet](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 934

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 août 2022](#), page 3845

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3390